Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Pension de reversion fonction territoriale

Par Visiteur

J'ai été mariée 8 ans et ai eu un enfant avec mon ex-conjoint. Ce dernier s'est remarié et a divorcé après 25 ans avec sa seconde épouse. Moi-même me suis remariée et ai divorcé il y a 8 ans.

Il était cadre au Conseil Général des Bouches du Rhône. Il devait prendre sa retraite en 2011 mais est tombé gravement malade en janvier 2010 et a obtenu la reconnaissance en longue maladie. Malheureusement il vient de décéder à l'âge de 63 ans.

Ma question : est-ce que ses 2 épouses peuvent prétendre à une pension de reversions au prorata des années passées ensemble. Si oui, quelles sont les démarches à effectuer et où m'adresser. Je touche déjà une maigre retraite.

Merci pour votre réponse

Par Visiteur

Chère madame,

J'ai été mariée 8 ans et ai eu un enfant avec mon ex-conjoint. Ce dernier s'est remarié et a divorcé après 25 ans avec sa seconde épouse. Moi-même me suis remariée et ai divorcé il y a 8 ans.

Il était cadre au Conseil Général des Bouches du Rhône. Il devait prendre sa retraite en 2011 mais est tombé gravement malade en janvier 2010 et a obtenu la reconnaissance en longue maladie. Malheureusement il vient de décéder à l'âge de 63 ans.

Ma question : est-ce que ses 2 épouses peuvent prétendre à une pension de reversions au prorata des années passées ensemble. Si oui, quelles sont les démarches à effectuer et où m'adresser. Je touche déjà une maigre retraite.

Merci pour votre réponse

Malheureusement, vous n'y avez pas droit.

Si la condition de remariage de l'ex conjoint a été supprimé en ce qui concerne les salariés du régime général, il n'en va pas de même en ce qui concerne les régimes spéciaux.

Or, le régime de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales est bien un régime spécial.

En conséquence, le fait que vous vous soyez remariée vous prive du droit de la possibilité de demander une pension de réversion.

Très cordialement.